



Affiché le

03 MARS 2025

ARRETE MUNICIPAL n°16/2025

**Autorisation de stationnement du vendredi 21 mars 2025
Rue de la Mairie**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'autorisation de stationnement en date du 25 février 2025, de l'entreprise **MAISON & SERVICES** située 257 Avenue de Mindin - 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, pour organiser **une matinée du recrutement le 21 mars 2025**,

Considérant qu'il y a lieu de régler le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : Le vendredi 21 mars de 8H00 à 13H00, l'entreprise MAISON & SERVICES est autorisée à stationner une remorque de type « foodtruck » sur les deux places de stationnement du parking situé Rue de la Mairie à FROSSAY. Ces deux places de stationnement sont délimitées sur la photo en annexe de cet arrêté.

Article 2 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise MAISON & SERVICES.

Article 3 : Le non-respect par un automobiliste de l'interdiction de stationner prévue à l'article 1 pourra faire l'objet d'une mise en fourrière du véhicule aux frais du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 28 février 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER

ANNEX E



SYLVAIN SCHERER
13/10/2014

